

REÇU 23 DEC. 2019



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Bureau du Directeur Général
2001, boulevard Robert-Bourassa, pièce 671
Montréal (Québec) H3A 3N2

23 DEC. 2019

HCC 19-007233-607

Monsieur Marc Renaud
Président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
162, rue du Brome
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2P5

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du [29 novembre 2019](#), adressée à l'honorable madame Patty Hajdu, ministre de la santé, concernant vos préoccupations relatives à la *décontamination des sols de la ferme Harpur contaminés par la maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) dans la région des Laurentides au Québec.*

Madame la Ministre m'a chargé de répondre à votre demande qui concerne plus particulièrement le plan d'action que l'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) devrait mettre en place pour empêcher les contacts des cervidés sauvages avec les terres de la ferme déclarée infectée suite à la présence de la MDC dans son élevage.

J'aimerais en premier lieu vous assurer que le gouvernement du Canada accorde une importance primordiale à la santé de ses citoyens et citoyennes. Aussi, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) poursuit ses efforts en ce sens tel que déterminé dans son mandat dans le but de protéger les Canadiens et Canadiennes contre les risques évitables pour la santé (liés aux aliments) et préserver la santé des animaux.

L'ACIA travaille activement, depuis la découverte de la Maladie débilitante chronique des cerfs et des wapitis (MDC) au Québec à l'automne 2018, avec ses 2 principaux partenaires provinciaux, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), afin de réduire au maximum les risques de propagation de cette maladie à la population sauvage de cervidés au Québec.

.../2

Canada

Depuis la fin de l'abattage de tous les cerfs présents sur le site, l'ACIA a accordé une attention toute particulière aux activités de nettoyage et désinfection (N&D) qui ont cours depuis plusieurs mois sur la ferme affectée par la MDC et elle continue d'y effectuer des inspections rigoureuses et régulières afin de confirmer la conformité et le respect de la réglementation du propriétaire des lieux déclarés infectés.

Comme déjà mentionné par la Présidente de l'ACIA, Madame Siddika Mithani, dans une précédente lettre destinée à votre Fédération et datée du 18 octobre dernier, vous comprendrez que nous ne pouvons révéler certaines informations en vertu de l'obligation de l'Agence de protéger les renseignements personnels et les renseignements commerciaux confidentiels. Tous les documents divulgués doivent respecter les exigences relatives à la diffusion publique des renseignements, y compris les exigences énoncées dans la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Par contre, je vous confirme que toutes les actions qui ont été mises en place et celles qui seront entreprises dans les prochaines semaines afin de contenir le risque de propagation des matières infectées provenant des zones hautement contaminées s'appuient sur de solides données scientifiques. Celles-ci sont reconnues par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et proviennent de plus de la vaste expérience acquise par l'ACIA dans les régions aux prises avec la MDC dans l'Ouest canadien et de celles de ses partenaires internationaux dont les États-Unis.

Soyez sans crainte que l'ACIA, de par son autorité sur le contrôle des maladies à déclaration obligatoire au pays, et ses partenaires provinciaux, en ce qui a trait aux permis d'élevage et son emprise sur la faune de son territoire, travaillent avec acharnement afin de sauvegarder la population de cervidés sauvages de la menace que pourrait poser la MDC.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes sincères salutations.



Paul Thébeau
Directeur général, Opérations Québec
Agence canadienne d'inspection des aliments

Madame Patty Hajdu
Ministre de la Santé
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Patty.hajdu@parl.gc.ca

Objet : Soutien à la demande de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs pour la décontamination des sols de la ferme Harpur contaminés par la MDC dans la région des Laurentides au Québec

Madame la ministre,

Il y a maintenant plus d'un an, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) découvrait un premier cas de maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) dans une ferme d'élevage de cerfs rouges à Huberdeau dans la région des Laurentides au Québec. Depuis cette époque, je suis extrêmement inquiet de la gestion des autorités fédérales quant à cet important problème. L'inaction de l'ACIA en regard de la gestion du site comme source potentielle de contamination du milieu naturel risque en effet de provoquer la dispersion de la maladie chez les cervidés sauvages qui vivent dans ce secteur. Cette inaction a d'ailleurs obligé le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec à prendre des mesures de gestion du cheptel sauvage de cerfs de Virginie qui déplaisent au plus haut point aux chasseurs de la région concernée.

Rappelons que plusieurs cas de MDC ont finalement été trouvés sur cette ferme. Si l'on ajoute à la situation les délais qui ont été requis pour abattre le troupeau, on peut suspecter que le site a été largement contaminé et que des prions infectieux, reconnus comme extrêmement persistants, sont susceptibles de se propager dans l'environnement immédiat de la ferme. Ce qui, le cas échéant, s'avérerait une catastrophe.

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne la gestion du cerf de Virginie sauvage, basé sur les plus récentes connaissances scientifiques, le gouvernement du Québec estime **que la MDC constitue l'enjeu le plus préoccupant en ce qui a trait à la santé des cerfs de la province**. Mon inquiétude n'est donc pas sans fondement et le principal souci est de préserver la santé du troupeau québécois de cerfs de Virginie et l'ensemble de l'activité économique qu'il procure ; chaque année, 135 000 Québécois chassent le cerf. Sans compter qu'une contamination des cerfs à la MDC pourrait conduire à celle des orignaux et à un effondrement de l'industrie de la chasse sportive qui perdrait des centaines de millions de dollars.

En conséquence, je vous demande d'intervenir auprès de l'ACIA pour qu'elle entreprenne dès maintenant les opérations de décontamination des sols de la ferme Harpur qui ont été en contact avec des animaux porteurs de la MDC. Je demande aussi la mise en place de moyens pour empêcher les contacts entre les cerfs sauvages et les cervidés d'élevage pour toutes les fermes d'élevage de la province.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Nom :

Adresse :

Courriel :